

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030311 – ASA 17/022/2003

Action complémentaire sur l'AU 104/02 (ASA 17/019/02 du 5 avril 2002) et suivantes (ASA 17/021/02 du 24 mai 2002, ASA 17/001/2003 du 7 janvier 2003, ASA 17/016/2003 du 28 février 2003 et ASA 17/018/2003 du 24 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / ARRESTATIONS ARBITRAIRES / « DISPARITION » PRÉSUMÉE / PROCÈS INÉQUITABLE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / GRAVES PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

CHINE

Représentants de travailleurs :

Xiao Yunliang (h), 57 ans

Yao Fuxin (h), 54 ans

Gu Baoshu (h)

Wang Dawei (h)

Pang Qingxiang (h), 58 ans

Wang Zhaoming (h), 39 ans

Londres, le 14 mai 2003

Le 9 mai, les représentants de travailleurs Yao Fuxin et Xiao Yunliang ont respectivement été condamnés à des peines de sept et quatre années d'emprisonnement par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Liaoyang (province du Liaoning, dans le nord-est de la Chine).

Le tribunal a annoncé leurs condamnations près de quatre mois après l'ouverture de leur procès, le 15 janvier 2003, et plus d'un an après leur arrestation, en mars 2002. Yao Fuxin et Xiao Yunliang présenteront tous deux un recours contre cette décision devant la Cour suprême de la province du Liaoning.

Ces hommes ont été appréhendés pour le rôle qu'ils ont joué dans d'importantes manifestations organisées à Liaoyang en vue de protester contre la corruption des autorités et de défendre les droits des travailleurs licenciés, essentiellement par les entreprises d'État du secteur sidérurgique de la ville de Liaoyang. Selon des informations relayées par la presse officielle, Yao Fuxin et Xiao Yunliang ont été déclarés coupables de « *subversion du pouvoir politique de l'État* ». Ils avaient été inculpés après avoir tenté d'établir une section provinciale locale du Parti démocratique de Chine (PDC), un mouvement interdit.

Amnesty International est préoccupée par l'iniquité des procédures judiciaires dans le cadre desquelles Yao Fuxin et Xiao Yunliang ont été jugés. Mo Shaoping, l'avocat de ces hommes, n'a pas pu assister à l'audience sur la détermination de la peine, qui s'est déroulée le 9 mai. En effet, la circulation des personnes a été restreinte en raison de l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) qui frappe la Chine. Au moment de l'audience, la police était fortement mobilisée à l'extérieur du bâtiment. Une bagarre a éclaté, et des policiers auraient battu l'épouse de Xiao Yunliang jusqu'à ce qu'elle s'effondre. Elle a perdu connaissance et a été conduite à l'hôpital, mais elle a pu rentrer chez elle par la suite.

Par ailleurs, Amnesty International est toujours inquiète pour la santé de Xiao Yunliang. Il semble que cet homme présente des symptômes associés à la tuberculose. Ceux-ci ont commencé à se manifester peu de temps après son arrestation, en mars 2002. La tuberculose peut être fatale si elle n'est pas soignée ; il est courant que des personnes en soient atteintes dans les prisons et dans les centres de détention chinois. On ignore si Xiao Yunliang bénéficie actuellement de soins médicaux adaptés.

Depuis le procès, au mois de janvier, les familles de Yao Fuxin et de Xiao Yunliang n'ont pas été autorisées à exercer leur droit de visite. En outre, on leur a enjoint de ne prendre part à aucune manifestation de protestation et de ne pas communiquer avec des médias étrangers.

Wang Dawei, Gu Baoshu, Wang Zhaoming et Pang Qingxiang, qui avaient été arrêtés en mars 2002 pour le rôle qu'ils ont joué dans les manifestations de travailleurs, ont tous été harcelés par la police et les autorités municipales depuis leur mise en liberté sous caution.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera de surveiller la situation de ces hommes et d'intervenir en leur faveur en recourant à des méthodes d'action à plus long terme. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités chinoises à libérer immédiatement et sans condition Yao Fuxin et Xiao Yunliang, qui ont été placés en détention pour avoir exercé de façon pourtant pacifique leur droit légitime à la liberté d'expression et d'association, et qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion ;

– déclarez-vous préoccupé par le fait que les procédures dans le cadre desquelles ces hommes ont été jugés ne satisfaisaient pas aux normes internationales d'équité ;

– exhortez les autorités à rendre publics tous les détails du déroulement du procès et les éléments de preuve sur lesquels les accusations se sont fondées ;

– dites-vous préoccupé par le traitement infligé à des membres de la famille de ces hommes lors de l'audience sur la détermination de la peine, le 9 mai, et demandez instamment que soit ouverte une enquête impartiale sur ces faits ;

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles l'état de santé de Xiao Yunliang est toujours mauvais, et demandez instamment que cet homme bénéficie de tous les soins médicaux dont il a besoin ;

– engagez les autorités à veiller à ce que les détenus soient immédiatement autorisés à recevoir la visite de leurs proches et à s'entretenir avec leurs avocats ;

– priez les autorités de veiller à ce qu'il soit permis à Wang Dawei, Gu Baoshu, Wang Zhaoming et Pang Qingxiang, ainsi qu'aux autres militants, d'exercer leur droit légitime d'organiser des manifestations pacifiques en passant par les voies officielles.

APPELS À :

Gouverneur de la province du Liaoning :

BO Xilai Shengzhang
Liaoningsheng Renmin Zhengfu
45 Huangguqu, Beiling Dajie
Shenyangshi 110032, Liaoningsheng
République populaire de Chine

Télégrammes : Governor, Shenyang, Liaoning Province, Chine

Fax : +86 24 8689 2112

Courriers électroniques : zmlln@sina.com

Telex : 80039 LFAO CN ou 80040 SYFAO CN (Veuillez préciser : « *Merci de transmettre au gouverneur* »)

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Directeur du département de la Justice de la province du Liaoning :

LI Chengyi Tingzhang
Sifating, 45 Beilinglu
Huangguqu, Shenyangshi 110032
Liaoningsheng

République populaire de Chine

Télégrammes : Justice Bureau Director, Shenyang, Liaoning Province, Chine

Fax : +86 24 8690 6792

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

Président du tribunal populaire supérieur de la province du Liaoning :

TIAN Fengqi Yuanzhang
Liaoningsheng Gaoji Renmin Fayuan
27 Ningshan Zhonglu
Huangguqu
Shenyangshi 110032, Liaoningsheng

République populaire de Chine

Télégrammes : President, Liaoning Provincial High People's Court, Shenyang, Liaoning Province, Chine

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 JUIN 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*